



# Carrier BMW

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS

### « MAÎTRISEZ VOTRE AVENTURE HORS ROUTE » grâce à Carrier BMW et Off-Road Adventure Academie

#### 1. PÉRIODE DU CONCOURS :

Le concours « Maîtrisez votre aventure hors route » (ci-après le « **Concours** ») de Carrier BMW commence le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 9 h 00 min 1 s, heure de l'Est (HE) et se termine le lundi 31 mai 2021 à 23 h 59 min 59 s HE (ci-après la « **Période du concours** »).

#### 2. ADMISSIBILITÉ :

##### 2.1. Afin d'être admissible au Concours, un individu doit :

- 2.1.1. Être résident légal de la province du Québec au Canada ; et
- 2.1.2. Avoir atteint l'âge de la majorité dans la province du Québec au moment de participer au Concours ; et
- 2.1.3. Se présenter à l'une de nos deux (2) succursales Carrier BMW, située à Saint-Germain-de-Grantham (Carrier BMW Drummond) et Sherbrooke (Carrier BMW Sherbrooke) ; et
- 2.1.4. Avoir acheté, à son nom, un véhicule BMW Motorrad neuf sélectionné parmi les modèles F 750 GS, F 750 GS Adventure, F 850 GS, F 850 GS Adventure, R 1250 GS et R 1250 GS Adventure (ci-après « **Véhicule BMW Motorrad** »), durant la Période du concours dans l'une de nos deux (2) succursales Carrier BMW ; et
- 2.1.5. Avoir pris possession du Véhicule BMW Motorrad avant le vendredi 16 juillet 2021, inclusivement.

##### 2.2. Ne sont pas admissibles au Concours :

- 2.2.1. Les employés, représentants et agents de Carrier BMW ;
- 2.2.2. Les employés, représentants et agents du Groupe Carrier, soit Performance NC et Carrier Harley-Davidson ;



# Carrier BMW

2.2.3. Les employés, représentants et agents des fournisseurs du Prix (ci-après définis) remis dans le cadre du Concours ;

2.2.4. Les employés, représentants et agents des agences de publicité, de promotion et des manufacturiers de Carrier BMW, Performance NC et Carrier Harley-Davidson ;

2.2.5. Les parties engagées dans la conception, la production et la distribution du matériel relié au Concours ; et

2.2.6. Les membres des familles immédiates de tous les individus auxquels s'applique l'énumération ci-dessus ou de toutes les personnes avec qui ceux-ci résident. Dans le présent règlement, l'expression « famille immédiate » signifie mari, femme, conjoint, mère, père, frère, sœur, fils et fille, qu'ils fassent partie ou non du même ménage.

2.3. Carrier BMW a le droit de demander en tout temps une preuve d'identité ou d'admissibilité du participant au Concours (ci-après le « **Participant** ») pour permettre à celui-ci de participer au Concours. À défaut de fournir une telle preuve dans les cinq (5) jours suivants, une telle demande par Carrier BMW peut entraîner la disqualification du Participant.

2.4. Tous les renseignements fournis à Carrier BMW aux fins de ce Concours doivent être véridiques, exacts et complets. Carrier BMW se réserve le droit de disqualifier tout Participant dont le Formulaire de participation (ci-après défini) comprend un renseignement faux, inexact ou incomplet.

### 3. COMMENT PARTICIPER :

3.1. Un Véhicule BMW Motorrad doit être acheté dans l'une de nos deux (2) succursales Carrier BMW situées à Saint-Germain-de-Grantham (Carrier BMW Drummond) et Sherbrooke (Carrier BMW Sherbrooke) pour participer au Concours.

3.2. Le Participant doit d'abord se procurer un Véhicule BMW Motorrad. Les modèles F 750 GS, F 750 GS Adventure, F 850 GS, F 850 GS Adventure, R 1250 GS et R 1250 GS Adventure neufs sont les véhicules BMW Motorrad admissibles au Concours. Une fois le contrat de vente signé et approuvé, le Participant devra remplir le formulaire de participation en y inscrivant son prénom, son nom, son adresse postale complète, son adresse courriel, sa province de résidence, son numéro de téléphone de jour, son année de naissance et son numéro de facture sur laquelle figure l'achat de son Véhicule BMW Motorrad.



# Carrier BMW

3.3. Le Participant ne peut soumettre qu'un (1) formulaire de participation par achat de Véhicule BMW Motorrad.

3.4. Pour participer au Concours, le Participant doit être titulaire d'une adresse courriel valide.

## 4. PRIX :

4.1 Il y aura un (1) prix à gagner, qui sera remis à un Gagnant en deux (2) étapes, décrit comme suit (ci-après le « Prix ») :

4.1.1 Une première partie du Prix sera remis sous la forme d'un certificat au Gagnant du Prix mentionnant le « Forfait – Formation hors route aventure et 2 nuitées ». Le Gagnant sera invité à communiquer avec OAA Off-Road Adventure Academy (l'« Académie ») dont les bureaux sont situés au Beacon Hill, 80066 Sarcee Trail NW, Calgary, Alberta, Canada, T3R 0B2, afin de réclamer son prix, et ce, en confirmant sa présence à la formation hors route aventure qui se tiendra les 28 et 29 août 2021 à Shawinigan.

4.1.2 La seconde partie du Prix sera remis au Gagnant sous forme de carte cadeau d'une valeur de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) échangeable dans l'une de nos deux (2) succursales Carrier BMW pour l'achat de vêtements, pièces et accessoires.

4.1.3 Le certificat mentionné au paragraphe 4.1.1 n'est pas transférable. Il est valide uniquement pour la formation « hors route aventure » qui se tiendra à Shawinigan les 28 et 29 août 2021.

4.1.4 Le Gagnant du Prix est responsable d'obtenir la confirmation auprès de l'Académie quant à son inscription à la formation « hors route aventure » qui se tiendra à Shawinigan les 28 et 29 août 2021. Uniquement les frais reliés à la formation et à l'hébergement (2 nuitées) sont couverts par l'Académie. Le Gagnant du Prix devra assumer tous autres frais, le cas échéant. Le Gagnant du Prix devra respecter les restrictions et les directives de l'Académie.

4.1.5 La formation est aux risques du Gagnant du Prix.

4.1.6 La valeur totale du Prix est de mille deux cent cinquante dollars en devises canadiennes (1 250,00 \$ CA).

## 4.2 Remise du Prix

4.2.1 Le Prix sera remis au Gagnant (ci-après définis) en personne à la succursale Carrier BMW de son choix et au moment convenu selon les disponibilités du Gagnant.



# Carrier BMW

## 5. SÉLECTION DU GAGNANT :

### 5.1. Tirage au sort du Gagnant

5.1.1. Le mercredi 21 juillet 2021 à 11 h 00(HE) (la « **Date du tirage** »), dans les bureaux de Carrier BMW Drummond situé au 176, boulevard Industriel, Saint-Germain-de-Grantham, Québec, Canada, J0C 1K0, un (1) Participant admissible sera sélectionné, par tirage au sort (ci-après le « Tirage ») parmi toutes les participations admissibles reçues conformément au présent règlement durant la Période du concours.

### 5.2. Conditions pour être déclaré gagnant du Concours

5.2.1. Pour gagner le Prix, chaque Participant devra remplir et soumettre ledit formulaire de participation lors de la signature du contrat de vente de l'achat du Véhicule BMW Motorrad, en y inscrivant son prénom, son nom, son adresse postale complète, son adresse courriel, son numéro de téléphone, son année de naissance et le numéro de facture sur laquelle figure son achat suite à l'achat d'un Véhicule BMW Motorrad dans l'une de nos deux (2) succursales Carrier BMW situées à Saint-Germain-de-Grantham (Carrier BMW Drummond) et Sherbrooke (Carrier BMW Sherbrooke).

5.2.2. Carrier BMW ou son représentant désigné tentera à deux (2) reprises de communiquer avec le Participant sélectionné par courriel et/ou téléphone (à l'aide des coordonnées fournies au moment de la participation) dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent la Date du tirage. Si le participant sélectionné ne peut pas être contacté après deux (2) tentatives ou dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent la Date du tirage, ou si un avis quelconque est retourné comme non livrable, alors ce Participant sera disqualifié et Carrier BMW pourra alors, à sa seule et entière discrétion, choisir un autre Participant de la manière prévue au paragraphe 5.1 ou annuler l'attribution du plus petit Prix. Ce nouveau Participant sélectionné fera à son tour l'objet d'une disqualification s'il ne se conforme pas aux délais du présent paragraphe. se réserve le droit, à sa seule discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi les participations restantes.

5.2.3. Afin d'être déclaré gagnant d'un Prix (ci-après le « **Gagnant** »), le Participant sélectionné doit compléter et signer un formulaire de déclaration et quittance par lequel il reconnaît et confirme son respect du règlement de ce Concours et l'absence de responsabilité de Carrier BMW ou de son représentant et de toute



# Carrier BMW

autre organisation impliquée dans l'attribution du Prix ou dans le Concours et de leurs employés respectifs pour toute blessure, perte ou malchance ou tout accident relié au Concours, au Prix ou à l'attribution du Prix. Le Participant devra répondre aussi correctement, sans aide, à la question d'habileté mathématique apparaissant sur le Formulaire de déclaration et quittance.

5.2.4. Si le Participant sélectionné ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique, Carrier BMW peut, à sa seule et entière discrétion, sélectionner un autre Participant parmi tous les formulaires de participation valides qui restent, conformément à la procédure prévue au paragraphe 5.2.3 ou annuler l'attribution du Prix.

## 6. CONDITIONS GÉNÉRALES :

### 6.1. Autres changements apportés au règlement du Concours :

Carrier BMW se réserve le droit, à son gré, de modifier, d'annuler ou de suspendre le concours, ou encore d'y mettre fin, en totalité ou en partie, si une cause ou une circonstance, dont un virus, un bogue informatique, une intervention humaine non autorisée ou une autre cause indépendante de sa volonté, est susceptible de nuire à l'administration, à la sécurité, à l'impartialité ou au déroulement normal du concours.

### 6.2. Autres :

« Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler ». Les participants peuvent prendre connaissance des règlements du Concours et du fonctionnement du Tirage en communiquant par courrier électronique à [info@carrierbmw.ca](mailto:info@carrierbmw.ca).

## 7. DIVERGENCE DE LANGAGE :

Dans le cas de toute divergence ou incompatibilité entre les modalités du présent règlement et les communications ou les autres déclarations contenues dans tout matériel associé au Concours, y compris, mais sans s'y limiter : le formulaire de participation au Concours, le site internet ou les publicités en ligne, les modalités décrites dans le présent règlement auront préséance.